

Mai 13, 2020

Cher invité saisonnier:

Bienvenue à Camper's City; nous sommes heureux de vous accueillir pour cette saison de camping 2020.

Comme vous le savez, ce sont des moments sans précédent dans lesquels nous nous trouvons et nous espérons sincèrement que vous trouverez la détente à la station.

Vos gestionnaires saisonniers de station sont Debbie et Gerard Coleman, qui peuvent être contactés à:

Debbie Coleman - dcoleman@killamreit.com ou pour la maintenance uniquement Gerard Coleman - gcoleman@killamreit.com ou 506.384.7867

La santé, la sécurité et le bien-être de nos clients saisonniers, de nos employés et des collectivités dans lesquelles nous opérons sont de la plus haute importance pour Killam Apartment REIT.

À cet égard, veuillez noter:

- Le Camper's City Seasonal Resort sera ouvert à partir du vendredi 15 mai 2020.
- Pour des raisons de sécurité, lorsque vous arrivez à l'établissement pour l'enregistrement, veuillez NE PAS sortir de votre véhicule pour quelque raison que ce soit, en particulier pour ne pas socialiser avec d'autres personnes en attente. Un de nos préposés sera avec vous sous peu ou composez le 506.384.7867.
- La province du Nouveau-Brunswick exige que nous tenions un registre des visiteurs en tout temps - veuillez envoyer un courriel à notre bureau chaque fois que vous entrez et quittez la propriété pour un séjour: Shelley Labor - slabour@killamreit.com
- Pour votre sécurité, nos équipements sont actuellement fermés, veuillez respecter les règles. Nous proposerons des activités de distanciation sociale au début de la saison de camping.
- Nous vous demandons de suivre les directives de nos autorités de santé publique, y compris la distance sociale (2m) et de limiter le nombre de personnes autorisées dans un groupe tel que mandaté par la province du NB.

Avant de pouvoir entrer dans l'établissement lors de l'enregistrement:

1. Une décharge de responsabilité (sur le lien sur ce site) doit être signée par chaque personne qui occupe votre remorque, même les moins de 18 ans. Cette décharge doit être signée avant que vous ne soyez autorisé à entrer dans la propriété.
2. Si vous n'avez pas payé les frais de site pour 2020, vos frais de site complets doivent être payés avant que vous ne soyez autorisé à entrer dans la propriété.
3. Nous ne pouvons accepter d'argent comptant; appelez le bureau pour les paiements par carte de crédit ou vous pouvez payer en ligne en utilisant vos services bancaires en ligne. Aucun paiement ne peut être accepté le jour de l'enregistrement.

Enfin, notre personnel a travaillé avec diligence pour préparer la propriété à l'arrivée de nos précieux clients saisonniers. Les restrictions de Covid-19 sont nouvelles pour nous tous, mais ensemble, nous pouvons aider à contrôler la propagation. Soyez patient avec notre personnel et avec vos voisins de camping, nous sommes tous dans le même bateau; faisons de cette grande saison de camping!